

RAPPORT MORAL, DE GESTION et D'ACTIVITES 2024

Chers(es) amis(es),

Chers(es) amis(es) chasseurs(resses),

Traditionnellement, je débute mon rapport moral par les sujets d'actualités nationaux. Mais cette année, je vais bien évidemment débiter ce dernier par l'achat du **Domaine du Bucher à Château l'Evêque**. Ce sujet a fait l'objet de nombreuses critiques, polémiques. Qu'elles soient de nos détracteurs, je peux l'entendre, mais qu'elles soient au sein même des chasseurs j'ai du mal à le comprendre. Pour mieux vous illustrer mon propos quoi de mieux que de vous présenter ce domaine et le projet qui y est adossé. Je vous laisse regarder...

(film promotionnel)

Ce domaine, aux portes de Périgueux, est situé sur les communes de CHATEAU L'EVEQUE, AGONAC et BIRAS. Nous en avons fait l'acquisition aux enchères pour un montant de 1 105 000 €. Aujourd'hui, nous sommes désormais propriétaires de ce domaine remarquable qui s'étend sur près de 190 hectares, où règne une biodiversité rare et où sont représentés tous les milieux : étangs, forêt, prairies...

Nous avons donc choisi de faire cette acquisition parce qu'elle s'inscrit dans deux axes de notre projet associatif : d'abord celui de promouvoir des actions en faveur de la biodiversité, et ensuite celui d'investir dans un patrimoine immobilier afin de sécuriser notre trésorerie en la diversifiant.

Ce site naturel vient ainsi compléter naturellement ceux de la Vallée des Beunes (dans le sarladais) et de l'étang GROLHIER (dans le Périgord blanc), qui rappellent, naturellement, que les chasseurs comptent parmi les principaux acteurs de la nature, et parmi les principales sentinelles d'une biodiversité ordinaire.

Si chaque fédération départementale est une association fondée sur la loi de 1901, d'autres lois mettent à leur charge de nombreuses missions de service public que nous sommes fiers d'assumer.

Agréée au titre de la protection de l'environnement depuis 1978, l'une de leurs missions principales est de conduire des actions concourant directement à la protection et à la reconquête de la biodiversité, en lien avec l'agence nationale de la biodiversité, donc avec l'Etat, ainsi que de mener des missions d'information, de formation, d'éducation et d'appui technique à l'intention du public, dans le prolongement du Plan biodiversité.

Sur ce Domaine du BUCHER, où nous pourrons poursuivre nos actions, le travail de restauration du milieu devra nécessairement se faire en partenariat avec d'autres acteurs. Il s'étendra sur plusieurs années avec la réalisation de diagnostics écologiques afin d'apprécier la qualité et la diversité des espèces de faune et de flore, avec la sécurisation du site, avec la réhabilitation des zones humides, avec la réalisation de sentiers de découverte grand public, avec la définition d'enjeux de préservation en lien avec les diagnostics...

Vous l'aurez compris, je l'espère, nous faisons un pari sur l'avenir, et nous nous engageons dans un travail passionnant, dans l'intérêt de tous.

A ce titre, je demande à mon secrétaire générale, Jean-Paul DUBOS, de venir me rejoindre pour vous exposer le projet adossé à cet achat

(intervention Jean-Paul DUBOS)

Merci Jean-Paul, j'espère que tu auras réussi à convaincre nos amis ici présents de l'intérêt de ce beau projet.

Je vais maintenant revenir sur **les actualités nationales et très précisément l'indemnisation des dégâts de gibier**. Vous en avez déjà eu un aperçu lors de nos réunions de secteurs. Je vous avais parlé l'an dernier de l'accord national signé au salon de l'agriculture entre les chasseurs et les agriculteurs. Les textes ont été publiés. Cet accord compte 3 volets : **l'élargissement de la boîte à outils sanglier** laissant une large place aux adaptations départementales et comportant une partie sur l'agrainage ; des points de **simplification et de clarification de la procédure** d'indemnisation dégâts et un **contrat d'objectif** concernant les résultats et les moyens sans oublier le **suivi** de cet accord. Je rappelle les objectifs de cet accord et j'insiste sur ces derniers : réduire les dégâts aux cultures et récoltes agricoles ; avec un objectif national de diminution des surfaces de dégâts dû au sanglier d'au moins 20% et de tendre vers 30% en 3 ans sur la base de la récolte 2019 et réduction en surface détruite pour les principales productions ou en quantité pour la vigne. Tout ceci avec des engagements à tous les échelons du national au départemental de suivi des résultats et des mises en œuvre dans le département et la stricte nécessité de remonter des données au national. Mesdames et messieurs, vous l'aurez compris, nous sommes plus que jamais attendus au coin du bois !!! nous devons donc mettre tout en œuvre pour réduire la facture des dégâts qui pèsent entièrement sur les chasseurs. Je ne vais pas m'attarder sur les décisions prises au niveau du département. M. Yves CHETANEAU, 1^{er} vice-président et rapporteur de la commission grand gibier vous exposera les mesures prises en ce sens.

La contribution territoriale différenciée à l'hectare qui vous a été présentée par notre 1^{er} vice-président, lors de l'approbation des budgets, ne plait pas... Je le sais, nous le savons !! mais l'équation est difficile à résoudre quand nous sommes contraints de l'appliquer. Pourquoi y sommes-nous contraints ? parce que nous dépassons les 500 000 € de dégâts

indemnisés, plus de 700 000 € pour être précis... alors, je vous le dis Mesdames et messieurs il ne tient qu'à nous tous de trouver les moyens adéquats pour réduire la facture. Parce que si nous sommes en dessous de 500 000 € indemnisés, la contribution territoriale ne s'imposera pas à vous dans ces conditions-là, pour rappel, elle doit représenter 30 % des recettes du compte dégâts !!!! Nous devons tous ensemble trouver les solutions ou la solution qui nous permettra de répondre à cet objectif.

Je voulais, dans ce rapport, m'adresser au monde agricole. Sachez que les chasseurs vous ont soutenu dans vos revendications... et que nous avons tenu nos promesses objectivées dans notre groupe de travail « sanglier » à savoir 20 000 sangliers attribués sur 3 ans. En réalité, au bout de la première année, nous étions déjà à 19 289 sangliers attribués... pour finir à plus de 24 000 en 21/22 pour une réalisation sur 3 ans de plus de 50 000 sangliers. Promesse tenue...on nous parle aujourd'hui de 30 000 sangliers attribués... comme quoi la gestion du sanglier n'est pas chose si facile et croyez que si une solution miracle existait elle aurait déjà été mise en œuvre. Mais il n'en est rien. La chasse reste le moyen le plus efficace mais pas le seul moyen, nous en sommes tous conscients.

Mais ce que je veux que vous compreniez, et pourtant nous le rappelons souvent : la fédération départementale des chasseurs de la Dordogne ne fait qu'appliquer les lois et codes en vigueur. En revanche, nous avons entendu votre mécontentement aux quatre coins du département sur les estimateurs « dégâts de gibier ». Vous avez été entendu et nous allons travailler sur ce point, bien que je renouvelle ma confiance en leur travail.

Le travail de la FNC n'est pas de tout repos tant les attaques sont nombreuses : je veux parler ici de la publication de **l'arrêté ministériel sur les ESOD « espèces susceptibles d'occasionner des dégâts » de la catégorie 2, je parle du renard, de la corneille notamment**. Entré en vigueur théorique fixée au 1^{er} juillet, sa publication n'est parue qu'au 3 août 2023 tant les rebondissements et les débats ont été passionnés sur le sujet. Et oui mes chers(es) amis(es), là aussi nous avons vu apparaître des attaques bien orchestrées par nos amis de l'ASPAS en novembre 2023, de la LPO et de ONE VOICE sur 2 espèces dans 5 départements en août 2023. L'épisode n'est pas terminé loin de là.

Sur ce dossier, je vous rappelle que les argumentaires sont rédigés par les fédérations départementale des chasseurs. Le classement de l'espèce n'est possible que sous certaines conditions. Et nous avons du mal, à chaque renouvellement triennal, à prouver les dégâts alors qu'ils sont nombreux. Nous recueillons vos déclarations depuis notre site internet ou sur l'application mobile « signalement de dégâts ». Il faut une mobilisation forte sur ce sujet. Je compte sur vous pour relayer la nécessité de faire ces déclarations, il en va de l'avenir de notre petit gibier sauvage dans nos campagnes.

Du nouveau aussi dans les réglementations **avec la stratégie nationale pour les aires protégées** à l'horizon 2030. Cette stratégie a été adoptée et portée par l'Etat pour développer et structurer, sur l'ensemble de notre territoire national, des espaces géographiques qui ont fait l'objet d'une reconnaissance d'aires protégées. Cette stratégie doit être déclinée au plus près des territoires par les acteurs locaux. Pour notre région, l'objectif à atteindre, en zone de protection forte, est de 1% en 2024/2025 (0.5% actuellement). Nous avons proposé, en accord avec la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage (propriétaire d'une partie du site), l'Etang GROLHIER qui serait ainsi classé en réserve naturelle régionale en partenariat technique avec le PNR Périgord Limousin. Ce classement nous permet d'obtenir des soutiens financiers dans diverses politiques environnementales. Cependant, il est à craindre que cette « mise sous cloche » de ces zones géographiques impose une activité très restreinte de l'homme, et nous craignons à ce titre, que la chasse soit impactée. Nous veillerons au grain, soyez en assurés !

On voit apparaître également **la gestion du loup** avec un contexte évolutif européen. Des discussions sont en cours pour que son statut passe d'espèce strictement protégée à protégée et donc chassable dans certaines circonstances... vaste sujet me direz-vous ! L'idée sous-jacente est de développer une stratégie pour jouer un vrai rôle dans la régulation de la population de loups et reconnaître les compétences des chasseurs dans la régulation de cette espèce.

Je terminerai mon tour d'horizon national sur **l'étude économique, environnementale et sociétale** qui s'est déroulée sur l'année 2023. Certains d'entre vous ont dû être questionné sur leur activité cynégétique. Même si nous n'avons pas encore travaillé sur les données départementales, je tiens à remercier tous les chasseurs périgordins pour leur participation. De cette enquête, je retiens les chiffres clés : 50% des chasseurs sont en activité avec autant d'employés et d'ouvriers que de cadres ; 42% des chasseurs ont moins de 55 ans (41% pour notre département). A noter aussi, et je m'en réjouis, la féminisation de notre pratique. Parce que, plus que jamais, la femme est l'avenir de l'homme ! En Dordogne, nous comptons 2.6% de pratiquantes (3.3% au niveau national). On y apprend également que 69% des chasseurs chassent le sanglier et pour cause...

Enfin économiquement parlant, la chasse française contribue à hauteur de 3.6 millions d'euros au PIB dont 2.9 millions en valeur ajoutée et 1.6 millions d'euros de contribution fiscale et sociale. Elle génère 37 400 emplois. Tout ceci pour vous dire que la chasse est un acteur majeur et qui pèse bien au-delà de nos simples campagnes. N'oublions jamais que nous pesons dans la balance.

Sur **la partie régionale**, je vous avais annoncé, à notre dernière assemblée générale, la fin programmée et annoncée des chasses traditionnelles. A cette occasion, je voulais vous informer que l'association « Chasseurs du Sud-Ouest Méprisés » a été créée, elle est présidée

par mon ami Michel AUROUX, ancien président de la FDC 47. L'objectif de cette association loi 1901 est de défendre les cultures cynégétiques du Sud-Ouest, les chasses traditionnelles aux palombes et aux rouquets avec pantès et pantières, ainsi qu'à l'alouette avec pantès et matoles et enfin les pratiques de chasse au grand gibier, particulièrement la chasse collective au chien courant. Cette association a vu le jour à la suite des arrêtés suspensifs pris contre nos chasses traditionnelles. Même si les départements concernés ont gagné une petite bataille, il est fort à parier que le Conseil d'Etat, va déclarer la guerre et va remettre le couvert sur le manque de sélectivité des oiseaux pris dans les pantès et les matoles... où va-t-on !!! Je vous le dis, les amis, tout est sujet à nous emmerder et le combat ne fait que commencer. A ce rythme-là, je ne vous cache pas que nous redoutons une attaque de nos traditionnelles chasses en palombière au sujet des appelants casqués... nous aurons, à ce moment-là, besoin de tout le monde et nous devons plus que jamais nous serrer les coudes pour nous faire entendre !

La fédération régionale des chasseurs de Nouvelle-Aquitaine s'occupe des dossiers écocontribution « actions en faveur de la biodiversité » pour les dossiers régionaux. Et vous n'imaginez pas le travail à fournir pour le montage et le suivi de ces dossiers. Elle s'occupe également de sujets thématiques comme les dégâts de chevreuil sur les vignes qui sont de plus en plus fréquents. Le dossier AGRIFAUNE régional financé par l'OFB, les chambres d'agricultures pour concilier agriculture et faune sauvage... je ne peux pas développer tous les dossiers suivis par notre région cynégétique tant ils sont nombreux et variés. Comme chaque année, je souhaite souligner l'implication des personnels de la FRC.

Revenons maintenant à notre beau département de la Dordogne. Il y a tant à dire... je vais débiter par le renouvellement de notre **Schéma Départemental de Gestion Cynégétique**. Que de travail, de discussion pour ce document d'objectifs qui dicte, pendant 6 ans, les actions de votre fédération avec vous, les chasseurs et nos partenaires institutionnels. Je vous rappelle qu'il est opposable aux chasseurs et aux sociétés de chasse notamment pour les règles. Yves CHETANEAU en fera la présentation dans son rapport technique.

Votre fédération, c'est des missions de service public, des missions générales et pour couronner le tout, des missions qui s'ajoutent... mais aussi et surtout de **la COMMUNICATION**. Je n'interviendrai que très peu sur ce sujet qui sera largement présenté par notre rapporteur de la commission communication, Nicolas MAGNANOU. Je tiens néanmoins très sincèrement à remercier l'ensemble des équipes de la fédération sur cette année qui a été riche en événements et qui nous a ouvert les portes de nouveaux partenariats. Je n'en dis pas plus...

Chaque année, je vous parle de nos **ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE** dits **ECOCONTRIBUTION**. Pour cette année 2023, nous avons plusieurs dossiers à suivre d'envergure départementale ou régionale. Je vais débiter par notre partenariat avec le lycée du Cluzeau à SIGOULES. Dans ce dossier, « **EDUC NAT** », la fédération départementale de la

Dordogne a souhaité s'engager encore davantage dans la protection de l'environnement, en particulier en faveur des milieux et des espèces. Le but de ce projet est de répondre à la problématique toujours plus d'actualité qu'est la perte de biodiversité et à l'implication des jeunes générations. Elle s'inscrit complètement dans le Plan biodiversité (du 4 juillet 2018) et plus particulièrement l'axe 5 (Connaître, éduquer, former). Ce projet possède deux enjeux majeurs : (1) la connaissance de la faune sauvage et de ses habitats au travers de données théoriques et pratiques, mais aussi (2) les actions humaines de maintien de la biodiversité (mise en place d'aménagements favorables propres aux différentes espèces suivies). L'objectif sous-jacent est d'établir (ou rétablir) un contact entre nos jeunes et la nature, ce lien étant de plus en plus souvent distendu.

Je vais évoquer ensuite nos travaux sur **le PERI URBAIN** sur les communes de PERIGUEUX et BERGERAC. En effet, les zones urbaines et péri-urbaines ne cessent de croître d'année en année. Ces nouveaux milieux sont colonisés par un nombre toujours croissant d'animaux, mais aussi d'espèces distinctes, même certaines qui à l'origine étaient forestières au sens strict. Le premier objectif est l'identification des déplacements d'animaux (en particulier vers leurs zones refuge et les secteurs riches en nourriture). Le second objectif est la sensibilisation du public (résidents du secteur concerné mais aussi les étudiants des formations impliquées) aux enjeux liés à la présence d'une biodiversité « nouvelle » en vue d'adopter (ou d'éviter) des comportements appropriés (ou inappropriés).

Autre dossier, géré par la fédération régionale avec plusieurs départements participants, les **indices de suivi ICE (Indice de Changement Ecologique)**. L'objectif est de poursuivre la mise en œuvre de la gestion adaptative des grands ongulés par la mise en place de ces indices sur plus de 1200 communes de référence, réparties sur 6 départements de la région Nouvelle-Aquitaine : Charente, Corrèze, Creuse, et bien évidemment la Dordogne, Gironde et Vienne. Ces ICE reposent sur des protocoles scientifiques reconnus et partagés. Les objectifs étaient de mettre en œuvre des indicateurs d'abondance, de performance et de pression sur la flore, de collecter et analyser les données et les partager des informations et conseils en matière de gestion.

Enfin, le dernier dossier et pas des moindres « **ANIM BIO** » dont l'objectif général est de promouvoir les patrimoines naturels ordinaires et extraordinaires en démarrant cette année des diagnostics écologiques et prospection de partenaires, indispensables à sa réussite future. Ces actions doivent permettre d'identifier les espèces de faune et de flore fréquentant chacun des sites concernés mais également d'identifier les acteurs susceptibles d'intervenir en tant que partenaires dans la gestion et/ou l'animation des sites. Le premier objectif est la mise à jour des connaissances naturalistes locales au travers d'inventaires faune/flore sur les deux sites. Le deuxième objectif concerne la gouvernance avec la volonté de réunir des acteurs et constituer un réseau de partenaires pour l'animation du site de l'étang Grolhier. Cette

première année constitue le socle élémentaire indispensable pour la poursuite du projet dans les années à venir.

Sur **le petit gibier**, je me satisfais de nos opérations de baguage avec un nombre d'oiseaux bagués qui ne cesse d'augmenter. Nos opérations portent sur le baguage des colombidés (Palombe et Tourterelles), des Bécasses des bois, Alouette des champs, Caille des blés, Bécassines... Ces opérations sont très importantes pour connaître la biologie des espèces (leur comportement, la migration, la sédentarisation éventuelle de certaines espèces, je pense à la palombe notamment). Pour cette saison plus de 800 oiseaux ont été bagués par nos techniciens. Je les remercie pour leur implication et je les encourage à continuer ce recueil de données indispensables à la pérennité de notre activité et des espèces en général. J'en profite pour vous inciter, plus que jamais, à retourner les bagues et compléter les enquêtes prélèvements qui vous sont envoyées par divers canaux : fédération départementale, régionale ou encore nationale.

Sur l'espèce Tourterelle des bois spécifiquement, nous travaillons en partenariat avec le Muséum national d'Histoires Naturelle et l'OFB. L'objectif est d'assurer une gestion conservatoire de la Tourterelle des bois grâce à l'acquisition de connaissances pendant la période de reproduction. Nous avons eu une phase d'équipement d'individus avec des balises GPS, avec la mise en place du système de capture, et la participation des acteurs locaux. Il est attendu de cette étude renouvelée chaque année : l'objectivation des déplacements des individus équipés entre les différents milieux ; la sensibilisation des publics locaux au travers d'une communication et d'animations scolaires.

Je vais terminer mon discours par les autres usagers de la nature. Encore cette année, votre Fédération des chasseurs a été sollicitée par le comité départemental de randonnée pédestre à participer à sa fête départementale de la randonnée à PIEGUT PLUVIERS. Ce fut l'occasion pour la FDC24 d'échanger avec les usagers de la nature, qu'ils s'agissent de randonneurs ou de vététistes. Les échanges très enrichissants ont permis de discuter sécurité et cohabitation.

Pour donner suite à cette expérience positive, sur ces deux dernières saisons, les deux associations ont souhaité créer un partenariat sur le long terme, à l'image de ce qui se fait déjà au niveau national.

A l'initiative du Groupe Périgourdin des Amis de la Montagne, affilié au Comité départemental de randonnée pédestre, il nous a semblé opportun d'établir une convention, avec l'entité référente en Dordogne, à savoir le Comité Départemental de Randonnée Pédestre.

Si la convention sera signée à l'occasion de cette Assemblée Générale, le partenariat entre les différentes associations a déjà débuté en mars 2024 grâce à l'opération J'aime La Nature Propre. De nombreux usagers de la nature, qu'ils soient randonneurs, vététistes, etc. ont participé à cette journée de ramassage des déchets. 6,7 T ont été collectés pour cette

première édition. L'opération sera renouvelée et d'autres actions communes pourront être mises en place.

Des opérations de sensibilisations auprès des différents adhérents, chasseurs ou randonneurs, seront mises en place pour améliorer les rapports entre tous.

D'autres associations d'usagers de la nature pourront, dans un second temps, être sollicitées pour signer cette convention, dans le but de toucher le plus de monde possible.

Je reste convaincu que la chasse est un mode de vie que nous avons laissé trop longtemps au placard. Nous devons plus que jamais sortir du bois, nous battre, montrer notre existence.

L'origine du monde trouve ses racines dans la chasse et la pêche. Si nous expliquons bien notre passion, si nous prenons le temps d'accueillir des novices... alors nous gagnerons face à cette poignée d'anti-tout, de détracteurs en tout genre !!!

Restons plus que jamais solidaires, unis et ensemble nous porterons fièrement notre passion !

Merci à nos différents partenaires, les services de l'Etat, la DDETSPP, la DDT tout particulièrement, qui sont à nos côtés à chaque instant.

Merci à tous ceux qui œuvrent pour la chasse. Le président, Michel AMBLARD